



## Absence pour funéraille

Par **no.name**, le **29/05/2023** à **02:06**

Bonjour à tous

Merci d'avance à ceux qui pourront me renseigner.

Je travaille dans une enseigne qui correspond à la CCV des 5 branches de l'industrie alimentaire.

Sur mon planning hebdomadaire je suis en congé le mercredi et le jeudi, cette semaine j'ai dû me rendre au funérailles de mon grand père mardi matin, je ne commence qu'en milieu d'après midi ce jour là. Finalement, mes patrons m'ont exceptionnellement donné mon mardi après midi pour que je puisse être en famille. A noter que je n'ai rien demandé, je souhaitais me rendre au travail mais on m'a assuré que ce n'était pas la peine. Ils m'ont donc libérés de leur pleins grè.

En revenant le vendredi, je me suis rendue compte que les 10h d'heures supplémentaires que j'ai cumulés depuis le début du mois, ont été transférées sur la journée du mardi comme si je l'avais travaillée.

La question : Est-ce légal ? N'ai-je pas droit à un jour de congé payé par mon employeur pour me rendre à l'enterrement de mon grand père ?

Par **Karpov11**, le **29/05/2023** à **08:38**

Bonjour,

Extrait de l'article L3142-1 du Code du travail qui précise que le salarié a droit à un congé "*Pour le décès d'un enfant, du conjoint, du concubin ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur*".

Cordialement

Par **janus2fr**, le **29/05/2023** à **08:48**

Bonjour,

Effectivement, le code du travail ne prévoit pas de congé exceptionnel pour le décès d'un grand parent. A voir si la convention collective applicable est plus généreuse.

Par **miyako**, le **31/05/2023** à **15:44**

Bonjour,

IDCC 3109

[https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/id/KALITEXT0000440915](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT0000440915)

Décès d'un grand parent du salarié

1 jour (porté à 2 jours si le lieu de l'évènement est situé à + de 200 km)

On ne peut pas vous retenir des heures supp. pour cette événement

Cordialement